

Affaires de la Société

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **95 (1944)**

Heft 9-10

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

trouve aujourd'hui des prairies mouilleuses des types *Geranium palustre-Filipendula* et *Molinietum*. Dans la région de Werdenberg et dans le bas Rheintal, on trouverait peut-être encore des fragments de cette même sous-association. (à suivre.)

Prof. Dr *W. Koch*,
Institut de botanique systématique de l'E. P. F.

(Trad. : E. Badoux.)

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ

Rapport annuel du comité permanent sur l'exercice 1943/44

présenté par le président *Jenny*, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal des Grisons, à Coire.

Messieurs,

Pendant longtemps nous avons revécu en pensée les heures inoubliables de la fête du centenaire de notre Société à Langenthal; mais une année déjà s'est écoulée dès lors, sur laquelle, ainsi que le veulent nos statuts, nous venons vous présenter le rapport de gestion usuel.

L'effectif de nos sociétaires ordinaires était, le 30 juin 1944, de 518, en augmentation de 8 sur celui de l'année précédente; celui des membres d'honneur (6) n'a pas subi de changement. Notre seul sociétaire domicilié à l'étranger est mort dans le courant de l'exercice.

Nous avons eu à déplorer le décès de 5 sociétaires, dont je me permets de vous remettre en mémoire les noms. Ce sont :

MM. *Hans-Jakob Landolt*, ancien inspecteur des forêts de la commune de Büren a. A.,

Max Roth, administrateur du Männerheim Weid-Rossau, à Mettmenstetten.

Ferdinand von Arx, ancien conseiller d'Etat du canton de Soleure et ancien président de l'Association suisse d'économie forestière,

Krutina, Oberforstrat à Heidelberg,

William Borel, ancien inspecteur des forêts de la ville et du canton de Genève.

Je vous invite, Messieurs, à vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire de ces anciens sociétaires.

Au chapitre des comptes de notre Société, relevons que les dépenses ont été de 23.533,65 fr. et les recettes de 23.543,50 fr. C'est ainsi que notre caissier a su bien équilibrer ces comptes, qui bouclent par un boni de 9,85 fr. Au budget, dépenses et recettes avaient été prévues toutes deux à 23.000,— fr.; on s'y est donc conformé à peu de chose près. Ce fut le cas pour presque toutes les rubriques de la comptabilité. Toutefois pour la « Zeitschrift », les dépenses ont dépassé de 1424,35 fr. le chiffre prévu. Il a fallu, en conséquence, réduire le montant de la

dépense pour d'autres postes. A la fin de l'exercice, la fortune de notre Société s'élevait à 11.298,70 fr.

Le « Fonds pour publications » avait, à la fin de l'exercice, un avoir de 15.730,50 fr. Il a ainsi diminué de 262,15 fr. à cause de l'augmentation de quelques-unes des dépenses en cause. En réalité, il avait été prévu un excédent de dépenses de 1350,— fr. L'an prochain, le Fonds sera mis à contribution pour publier un « supplément » de nos périodiques, qui contiendra un projet de revision de la loi fédérale sur les forêts.

Etant donné la situation mondiale actuelle, il est naturel que l'on n'ait pas utilisé les ressources du « Fonds Morsier ». Les intérêts sont, à nouveau, venus s'ajouter au capital, si bien qu'il a progressé jusqu'à la somme de 21.173,25 fr.

Nous saisissons l'occasion pour adresser les remerciements les plus cordiaux de la S. F. S. à tous ceux qui ont bien voulu nous aider financièrement. Ce sont les cantons et tout particulièrement l'Inspection fédérale des forêts. Et nous reconnaissons volontiers que Monsieur l'inspecteur général des forêts Petitmermet fait preuve de beaucoup de compréhension des besoins de la S. F. S. quand elle se propose de faire des publications répondant aux besoins du moment et soigneusement préparées.

D'après les indications de l'imprimerie Böhler & Cie, l'effectif des abonnés de nos périodiques est le suivant :

« Zeitschrift » : 937 (en 1943 : 971); auxquels il faut ajouter 86 abonnés (44) à qui, à cause de la guerre, elle n'a plus pu être expédiée ou qui n'ont plus pu payer l'abonnement.

« Journal » : 466 (496), plus 45 (21) à l'étranger auxquels il n'a pu être expédié ou qui ne peuvent plus payer l'abonnement.

La diminution du nombre des abonnés est due en grande partie aux circonstances du temps de guerre.

Nous adressons à Messieurs les rédacteurs les remerciements de notre Société pour leur travail désintéressé. Pour leur témoigner la reconnaissance de notre Société, le comité permanent a augmenté leur modeste traitement en tenant équitablement compte de l'augmentation du coût de la vie.

Notre Société a publié, durant l'exercice écoulé deux suppléments de nos périodiques, qui auront pour notre association la valeur de documents historiques. Ce sont : le supplément n° 21 sur la « Engler-Feier » et le cycle de conférences qui y fut rattaché; puis le supplément n° 22, sur le centenaire de la Société forestière suisse célébré à Langenthal.

Notre comité a tenu 5 séances pour l'expédition des questions de son ressort.

D'accord avec l'Association suisse d'économie forestière, la S. F. S. a transmis au Conseil fédéral une requête relative à l'étude et à la préparation des problèmes politico-économiques d'après guerre en ce qui concerne l'économie forestière et aux problèmes d'ordre constitu-

tionnel. Le Département fédéral de l'intérieur, probablement pour donner suite à cette requête, nomma une commission présidée par le conseiller d'Etat *Stähli*, à Frauenfeld. Font partie de cette commission : les professeurs *Liver* et *Gonet* et les inspecteurs cantonaux des forêts *Knobel*, *Grossmann* et *Favre*; la S. F. S. y est représentée par son président. La commission a achevé son travail dernièrement; elle pourra ainsi sous peu transmettre son rapport et ses propositions au Département fédéral de l'intérieur. Ce dernier s'était fait représenter, durant ces séances, par Monsieur l'inspecteur général des forêts *Petitmermet*.

La commission nommée par le comité permanent, pour la mise sur pied du projet d'une nouvelle loi forestière fédérale, a terminé ses travaux et rédigé un projet complet. Le comité permanent a pris position à son sujet. Il est arrivé à la conclusion qu'il ne pouvait être question de le soumettre à l'assemblée générale pour le discuter en détail. Il n'aurait ainsi pu que perdre son unité de conception et, même en le soumettant à plusieurs lectures, il n'aurait pas été possible de tenir compte de tous les vœux exprimés à son sujet. Aussi bien le comité permanent a transmis au Département de l'intérieur le projet de loi accompagné des explications qui lui ont paru désirables, ainsi que du rapport d'expertise du professeur *Liver*. Vous pourrez prendre connaissance de toutes ces pièces dans un prochain supplément de nos périodiques, qui les publiera en allemand et en français. Nous pouvons vous tranquilliser : le projet n'est pas inspiré d'un esprit centralisateur. Comme jusqu'ici, on est parti de l'idée que pour faire progresser notre économie forestière, l'effort principal doit partir des cantons. Mais la loi doit donner la possibilité à ceux qui veulent aller de l'avant d'avoir devant eux libre chemin. Et les autorités doivent, dans les questions économiques, pouvoir compter sur une certaine solidarité fédérale, si celle-ci ne parvient pas à se faire jour sans autre. — Les noms des membres de la commission permettent d'admettre sans autre qu'on a fait de bon travail. Je serai certainement votre interprète en leur adressant ici des remerciements bien mérités pour leur beau et désintéressé travail.

Le Conseil fédéral attendait cette requête de notre part. Il a reçu nos propositions quant à la période d'après guerre, sous forme d'un projet de loi complet. Il appartient maintenant à l'autorité supérieure et aux conseils de la nation de prendre les mesures qui permettront, à l'avenir, d'élaborer un travail constructif et de guérir la forêt des blessures que lui ont values les cinq dernières années. Puisse le projet en cause trouver compréhension et un bienveillant appui !

Selon décision de l'assemblée générale de 1943 de la S. F. S., celle-ci fait maintenant partie de l'Association suisse « Für Landesplanung ». Celle-ci s'est organisée et donné des moyens de publication. Ainsi j'ai là devant moi un cahier intitulé « Schweizerische Vereinigung für Landesplanung Zürich. Mitgliederverzeichnis 1944. » Le comité, les commissions spéciales et les commissions régionales comptent pas moins de 400 personnes, dont plusieurs de grande notoriété. Nous y avons

cherché en vain le nom d'un forestier. Il semblerait que l'on n'a pas besoin de nos services et que la forêt, dans ce domaine, sera laissée à l'écart. Deux demandes de subside concernant le « Fonds pour publications » ont dû être écartées, celui-ci devant prochainement être mis à forte contribution. Nombreuses ont été les demandes d'obtention d'abonnements gratuits ou encore d'échanges de journaux. Ces demandes, pour diverses raisons, n'ont pas pu être admises.

Nous avons reçu aussi différentes demandes de quelques-uns de nos sociétaires. Ainsi notre comité a reçu cette proposition d'établir un règlement concernant les honoraires à prévoir pour expertises demandées par des particuliers. Notre comité examinera la question et présentera, quand il le pourra, rapport et propositions à ce sujet.

Nous traversons une période difficile. Les nombreuses « pape-rasses » que doit liquider le forestier, toutes les prescriptions et mesures dues à l'état de guerre lui fatiguent les nerfs. Tous, nous désirons un avenir meilleur et c'est cet espoir qui rend notre travail intéressant et nous permet de tenir. Tenons ferme et puisse le moment être proche où il y aura enfin moins de formulaires à remplir et où nous pourrons faire un travail productif dans la forêt, le plus bel ornement de notre belle patrie. (Trad.)

NOS MORTS

La mort de l'aviateur Paul Treu.

ingénieur forestier, 1903—5 septembre 1944, adjoint à l'Inspection des forêts
du canton de Soleure

Mort au combat pour sa Patrie

Ses hautes qualités d'officier aviateur de notre aviation de chasse étaient bien connues et appréciées. Il n'eût tenu qu'à lui de faire une brillante carrière dans l'aviation. Les offres (et quelles offres !) ne lui ont pas manqué, dans l'aviation civile comme dans l'aviation militaire. Mais Paul Treu *voulait* être forestier. Une mère aimée, perdue jadis encore bien jeune et dont il vénérât la mémoire lui avait, disait-il, « montré les beautés de la nature et donné la passion de la forêt ».

Mais il fallait l'avoir approché. Il fallait avoir découvert sa timidité de bon aloi et sa grande modestie. Il fallait avoir perçu, au hasard d'une conversation en forêt, l'ardeur du patriote, pour connaître les trésors cachés dans l'âme et le cœur de ce jeune collègue.

Une jeunesse difficile, où l'étudiant avait lutté seul pour suffire à ses besoins, avait trempé ce caractère comme aucun autre de son âge. Aussi sa vie était-elle droite et ses pensées hautes, toujours et pour tout. Son chemin était illuminé par la clarté d'un devoir constamment présent dans son esprit. Son but était double, triple même et infiniment noble : forêt, patrie, famille. Combien il se réjouissait d'avoir son